COLLEGE POINCARE

CHARTE D'UTILISATION DES TELEPHONES PORTABLES DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE AVAN

(Apportez Vos Appareils Numériques)

Cette charte traite du matériel personnel en tant qu'outil d'enseignement : les nombreuses applications éducatives ou utilisables dans le cadre du cours concerné sont des outils au service des apprentissages. Le téléphone portable, via le contexte pédagogique, devient, de fait, un objet d'enseignement. Les élèves sont alors éveillés à des questionnements plus larges que la simple utilisation de l'outil, en particulier sur l'aspect juridique (droit d'auteur / droit à l'image / etc.).

En signant cette charte, je m'engage à :

1. **Ne pas justifier l'achat d'un téléphone dans le cadre de cette démarche.** (le collège a du matériel à disposition si nécessaire et les élèves ne seront pas pénalisés).
2. N'appliquer ces principes que dans le cadre des cours concernés. En aucun cas le portable ne pourra être utilisé en dehors de ces cours.
3. N'utiliser un mode autre qu'avion qu'après en avoir reçu l'autorisation formelle par le professeur qui encadrera alors cette utilisation.
4. Utiliser les applications disponibles sur mon portable qu'après en avoir reçu l'autorisation formelle du professeur.
5. Ne télécharger de nouvelles applications gratuites que si celles-ci concernent le cours et après en avoir reçu l'autorisation du professeur.
6. À n'utiliser que mon appareil personnel et ne pas le prêter à un camarade.
7. À respecter le droit à l'image et à ne photographier ou filmer des personnes qu'après avoir obtenu leur autorisation. Si le travail est susceptible d'être diffusé (exposition, site d'établissement, etc.), je dois alors lui demander une autorisation signée, s'il s'agit de mineur, l'autorisation doit être signée par ses responsables légaux. Toute prise d'image de l'établissement doit se faire avec l'accord de l'adulte responsable du local, à défaut l'accord d'un membre de l'administration.
8. Ne pas faire l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la violence, des crimes et des délits.
9. Ne pas porter atteinte à l'intégrité des personnes et des lieux photographiés.
10. Ne pas diffuser en dehors du cadre scolaire les photographies ou vidéos prises pendant le cours sans l'autorisation de l'enseignant.
11. Dans le cadre de cette activité AVAN, je suis responsable de mon matériel ainsi que celui prêté par l'établissement qui ne pourra en aucun cas porter la responsabilité de la perte ou de la détérioration de celui-ci.

Je, _____, élève de _____, m'engage à respecter les points notés ci-dessus, sous peine de voir mon téléphone portable confisqué et d'être sanctionné de la même manière qu'en cas de non-respect de la charte informatique.

Signature de l'élève : Signature des parents :

17, rue Poincaré - 67700 SAVERNE
Téléphone : 03.88.91.16.12 - Télécopie : 03.88.71.01.60
Courriel : ce.0671987w@ac-strasbourg.fr